

DE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE À LA JUSTICE FISCALE

Barbara Adams
Global Policy Forum

En ce qui concerne une ressource de financement pour le développement, l'APD, il est manifeste qu'actuellement peu de pays dépendent de l'APD et que les donateurs habituels deviennent chaque jour plus explicites sur le fait de garantir leurs propres intérêts en tant que bailleurs de fonds, à travers le commerce, les droits de propriété et le soutien à leurs propres acteurs économiques du secteur privé. La situation est aujourd'hui plus compliquée étant donné l'apparition de nouvelles sources de financement pour le développement, tant publiques que privées. L'instabilité de la situation financière défie tous les acteurs, il leur faut découvrir si le développement durable exige une approche tout à fait nouvelle, qui aille au-delà et passe du financement pour le développement (FFD, selon son sigle en anglais) au financement pour le développement durable (FSD, selon son sigle en anglais).

Les groupes de femmes et les OSC chargées du suivi des procédures et de voir à qui profitent les flux de l'APD réclament depuis longtemps la transparence dans les flux de l'aide et de l'investissement, ainsi qu'une plus forte équité. Leur plaidoyer a contribué à assurer un financement plus important, quoique limité, destiné aux secteurs socialement exclus et dont les droits ont été identifiés à travers des

procédés de l'ONU et promus au titre d'instruments légaux.

Le domaine international et multilatéral a été primordial au moment de promouvoir les droits des femmes et il a généré des engagements légaux, des programmes d'action et d'appui institutionnel pour transférer la lutte aux domaines de la gouvernance nationale.

Le processus, engagé en 1975 avec l'Année internationale de la Femme et la 1^{ère} Conférence des Nations Unies sur les femmes à Mexico, et qui se poursuit au fil des ans, a posé également une série de défis, dont celui - qui n'est pas des moindres - de trouver la manière de rendre opérationnelle l'approche des droits humains et l'universalisation des droits des femmes, et de savoir comment aller plus loin pour passer de la promulgation des communiqués et des lois aux résultats et aux objectifs spécifiques, à la mise en œuvre et au financement.

La politique fiscale est un instrument-clé que les gouvernements possèdent pour mettre en pratique l'approche fondée sur les droits. Les priorités des gouvernements se reflètent plus aisément dans les budgets publics que dans les déclarations gouvernementales ou dans les programmes d'action. Les activistes en faveur de l'équité de genre ont noté dans le processus des FFD l'importance de la gestion des finances publiques et de la politique fiscale visant l'équité de genre pour établir un socle de protection sociale universel.

Même en comptant sur un système renforcé de finances publiques, et sur une augmentation des recettes fiscales réaffectées aux dépenses, la quantité maximale des ressources disponibles ne sera pas suffisante pour honorer les droits sociaux, économiques, culturels et écologiques de nombreux pays. Le financement extérieur continuera à être nécessaire, ce qui exige un nouveau système mondial de distribution de la charge. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC) offre un modèle en vue de développer un régime mondial de financement, car la réalisation de ces droits est une responsabilité qui échoit aux gouvernements « individuellement et à travers l'aide internationale, et la coopération, essentiellement technique et économique, jusqu'à la limite des ressources disponibles ».

À l'heure actuelle nous sommes non seulement interdépendants du point de vue économique, mais nous sommes également connectés du point de vue écologique et social. L'aptitude d'un gouvernement à offrir à ses citoyens une sécurité économique, grâce à un travail décent et à travers la protection sociale, doit être négociée, et ce à travers une série de règlements qui bien souvent ne rendent pas de comptes aux processus politiques nationaux. L'APD devrait être régie par un processus de restauration qui rende des comptes aux gens. Pas en désignant des gagnants et des perdants, ni en faisant passer les droits de certaines personnes au-dessus de ceux des autres.